

Paris, le 6 février 2019

FOLEY HOAG ET DTMV CONSEILLET ENGIE LORS DE LA CESSIION D'UNE CINQUANTAINNE D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS

Engie vient de céder à Brownfields et Vinci Immobilier un portefeuille d'une cinquantaine de terrains représentant un total de plus de 350.000 m² de terrains pollués à reconvertir, dans toute la France.

L'opération de reconversion réalisée en partenariat entre Brownfields et Vinci Immobilier, s'inscrit dans le cadre de la procédure dite du tiers demandeur pour un certain nombre de sites. Ce dispositif, mis en place en 2015 en application de la loi ALUR, permet à un industriel de transférer à un tiers ses obligations administratives relatives à la dépollution de ses anciennes installations classées. Il s'agit de la première opération de cette ampleur mettant en œuvre cette procédure.

L'opération prévoit la reconversion des terrains afin que Brownfields et Vinci Immobilier y développent ensuite des programmes immobiliers principalement résidentiels. Cette opération de cession en bloc répond à l'objectif d'Engie d'accélérer la reconversion de ses anciens sites industriels vers d'autres usages.

Carine Le Roy Gleizes (associée) et Pauline Leddet-Troadec du cabinet Foley Hoag, ont accompagné Engie sur l'ensemble des sujets liés au droit de l'environnement (notamment, sur la mise en œuvre du dispositif de tiers demandeur).

Le cabinet DTMV, avec Arnaud Vanbremeersch (associé) et Marion Constant, a assisté Engie sur les aspects corporate.

Engie était également conseillée par l'étude notariale Thibierge.

De leur côté, les acquéreurs étaient conseillés par Nicolas Uzan du cabinet Lasry et les études notariales Chevreux et Bedicam.

CONTACT PRESSE

AVOCOM / Charlotte Vier + Camille Flesselles

01 48 20 00 40 / 01 48 24 00 42

ch.vier@avocom.fr / c.flesselles@avocom.fr

A PROPOS DE FOLEY HOAG

Implanté à Boston, Washington DC, New York et Paris, Foley Hoag rassemble 250 avocats qui partagent une réputation d'excellence dans les principaux domaines du droit des affaires en particulier en fusions-acquisitions,

arbitrage international, énergie et droit de l'environnement et propriété intellectuelle. A Paris, le bureau dirigé par Frédéric Scanvic compte une quinzaine d'avocats.

A PROPOS DE DTMV & Associés

Fort de plus de 50 ans d'expérience, DTMV & Associés est un cabinet d'avocats indépendant et pluridisciplinaire d'une trentaine d'avocats intervenant dans les principaux aspects de la vie des affaires en corporate comme en contentieux et notamment pour le compte de clients industriels français et étrangers sur des projets et opérations complexes et stratégiques.